Lévitique 23

Französische Darby-Übersetzung

1 Et l'Éternel parla à Moïse, disant: **2** Parle aux fils d'Israël, et dis-leur: Les jours solennels de l'Éternel, que vous publierez, seront de saintes convocations. Ce sont ici mes jours solennels: **3** six jours on travaillera; et le septième jour est un sabbat de repos, une sainte convocation; vous ne ferez aucune oeuvre: c'est un sabbat consacré à l'Éternel dans toutes vos habitations.

4 Ce sont ici les jours solennels de l'Éternel, de saintes convocations, que vous publierez en leurs temps assignés. **5** Le premier mois, le quatorzième jour du mois, entre les deux soirs, est la Pâque à l'Éternel. **6** Et le quinzième jour de ce mois, est la fête des pains sans levain à l'Éternel: sept jours, vous mangerez des pains sans levain. **7** Le premier jour, vous aurez une sainte convocation; vous ne ferez aucune oeuvre de service; **8** et vous présenterez à l'Éternel, pendant sept jours, un sacrifice par feu: au septième jour il y aura une sainte convocation; vous ne ferez aucune oeuvre de service. **9** Et l'Éternel parla à Moïse, disant: **10** Parle aux fils d'Israël, et dis-leur: Quand vous serez entrés dans le pays que je vous donne et que vous en aurez fait la moisson, vous apporterez au sacrificateur une gerbe des prémices de votre moisson; **11** et il tournoiera la gerbe devant l'Éternel, pour que vous soyez agréés; le sacrificateur la tournoiera le lendemain du sabbat. **12** Et le jour où vous ferez tournoyer la gerbe, vous offrirez un agneau sans défaut, âgé d'un an, en holocauste à l'Éternel; **13** et pour son offrande de gâteau, deux dixièmes de fleur de farine pétrie à l'huile, un sacrifice par feu à l'Éternel, une odeur agréable; et sa libation sera du vin, le quart d'un hin. **14** Et vous ne mangerez ni pain, ni grain rôti, ni grain en épi, jusqu'à ce même jour, jusqu'à ce que vous ayez apporté l'offrande de votre Dieu. C'est un statut perpétuel, en vos générations, dans toutes vos habitations.

15 -Et vous compterez depuis le lendemain du sabbat, depuis le jour que vous aurez apporté la gerbe de l'offrande tournoyée, sept semaines; elles seront complètes: **16** vous compterez cinquante jours jusqu'au lendemain du septième sabbat, et vous présenterez à l'Éternel une offrande de gâteau nouvelle; **17** vous apporterez de vos habitations deux pains, en offrande tournoyée; ils seront de deux dixièmes de fleur de farine; vous les cuirez avec du levain: ce sont les premiers fruits à l'Éternel. **18** Et vous présenterez avec le pain sept agneaux sans défaut, âgés d'un an, et un jeune taureau, et deux béliers: ils seront un holocauste à l'Éternel, avec leur offrande de gâteau et leurs libations, un sacrifice par feu, une odeur agréable à l'Éternel. **19** Et vous offrirez un bouc en sacrifice pour le péché, et deux agneaux âgés d'un an en sacrifice de prospérités; **20** et le sacrificateur les tournoiera avec le pain des premiers fruits, en offrande tournoyée devant l'Éternel, avec les deux agneaux: ils seront saints, consacrés à l'Éternel pour le sacrificateur. **21** Et vous publierez une convocation en ce même jour; ce sera pour vous une sainte convocation; vous ne ferez aucune oeuvre de service: c'est un statut perpétuel, dans toutes vos habitations, en vos générations. **22** -Et quand vous ferez la moisson de votre terre, tu n'achèveras pas de moissonner les coins de ton champ, et tu ne glaneras pas la glanure de ta moisson; tu les laisseras pour le pauvre et pour l'étranger. Moi, je suis l'Éternel, votre Dieu.

23 Et l'Éternel parla à Moïse, disant: **24** Parle aux fils d'Israël, en disant: Au septième mois, le premier jour du mois, il y aura un repos pour vous, un mémorial de jubilation, une sainte convocation; **25** vous ne ferez aucune oeuvre de service, et vous présenterez à l'Éternel un sacrifice fait par feu. **26** Et l'Éternel parla à Moïse, disant: **27** De même, le dixième jour de ce septième mois, c'est le jour des propitiations: ce sera pour vous une sainte convocation, et vous affligerez vos âmes, et vous présenterez à l'Éternel un sacrifice fait par feu. **28** Et ce même jour vous ne ferez aucune oeuvre, car c'est un jour de propitiation, pour faire propitiation pour vous, devant l'Éternel, votre Dieu. **29** Car toute âme qui ne s'affligera pas en ce même jour, sera retranchée de ses peuples. **30** Et toute âme qui fera une oeuvre quelconque en ce même jour, cette âme, je la ferai périr du milieu de son peuple. **31** Vous ne ferez aucune oeuvre: c'est un statut perpétuel, en vos générations, dans toutes vos habitations. **32** C'est un sabbat de repos pour vous, et

Druckausgabe erzeugt am 07.08.2025 auf bibelkommentare.de

vous affligerez vos âmes. Le neuvième jour du mois, au soir, d'un soir à l'autre soir, vous célébrerez votre sabbat.

33 Et l'Éternel parla à Moïse, disant: **34** Parle aux fils d'Israël, en disant: Le quinzième jour de ce septième mois, la fête des tabernacles se célébrera à l'Éternel pendant sept jours. **35** Le premier jour il y aura une sainte convocation; vous ne ferez aucune oeuvre de service. **36** Pendant sept jours vous présenterez à l'Éternel un sacrifice fait par feu; le huitième jour, vous aurez une sainte convocation, et vous présenterez à l'Éternel un sacrifice fait par feu: c'est une assemblée solennelle; vous ne ferez aucune oeuvre de service. **37** Ce sont là les jours solennels de l'Éternel, que vous publierez, de saintes convocations, afin de présenter des sacrifices faits par feu à l'Éternel, des holocaustes, et des offrandes de gâteau, des sacrifices, et des libations, chaque jour ce qui est établi pour ce jour, **38** outre les sabbats de l'Éternel, et outre vos dons, et outre tous vos voeux, et outre toutes vos offrandes volontaires que vous donnerez à l'Éternel. **39** Mais le quinzième jour du septième mois, quand vous aurez recueilli le rapport de la terre, vous célébrerez la fête de l'Éternel pendant sept jours: le premier jour il y aura repos, et le huitième jour il y aura repos. **40** Et le premier jour vous prendrez du fruit de beaux arbres, des branches de palmiers, et des rameaux d'arbres touffus et de saules de rivière; et vous vous réjouirez devant l'Éternel, votre Dieu, pendant sept jours. **41** Et vous célébrerez la fête comme fête à l'Éternel, pendant sept jours chaque année; c'est un statut perpétuel, en vos générations: vous la célébrerez le septième mois. **42** Vous habiterez sept jours dans les tabernacles; tous les indigènes en Israël habiteront dans des tabernacles, **43** afin que vos générations sachent que j'ai fait habiter les fils d'Israël dans des tabernacles, lorsque je les fis sortir du pays d'Égypte. Moi, je suis l'Éternel, votre Dieu. **44** Et Moïse dit aux fils d'Israël les jours solennels de l'Éternel.

Druckausgabe erzeugt am 07.08.2025 auf bibelkommentare.de